



SORHECO | S.A.R.L.

*Société Rhénane de Commissariat aux
Comptes et d'Audit*

Fonds de dotation les jardins de Gaïa

**Siège social : 6 rue de l'écluse
67820 WITTISHEIM**

Fonds de dotation immatriculée à la préfecture de Sélestat

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

- 31/12/2022 -

Société Membre de la Compagnie régionale de Colmar des Commissaires aux Comptes
8, rue Kageneck 67000 STRASBOURG – contact@sorheco.fr – tél : 03.88.35.15.87 - Fax : 03.88.35.62.80

Gérant : Daniel VOLL, Expert-comptable et Commissaire aux Comptes Dipl. d'Etat

Capital : 100.000 Euros - RCS Strasbourg B 320 365 851
Siret N° 320 365 851 00031 - APE 741C - T.V.A. FR 31 320 365 851

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation les jardins de Gaïa relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel de l'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié

FONDS DE DOTATION LES JARDINS DE GAÏA
31/12/2022

des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

FONDS DE DOTATION LES JARDINS DE GAÏA
31/12/2022

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par le Conseil d'administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 23 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes



SORHECO Sàrl
représenté par son gérant
Monsieur Daniel VOLL

Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

FONDS DE DOTATION LES JARDINS DE GAÏA
31/12/2022

Fonds de dotation les Jardins de Gaïa

6 Rue d'écluse

67820 WITTISHEIM

EXERCICE 2022

COMPTES ANNUELS

État préparatoire au Bilan Actif

État exprimé en €		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022			Du 01/01/2021 Au 31/12/2021		
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles						
	Frais d'établissement	AA	AB				
	Frais de recherche et de développement	AE	AF				
	Concessions brevets droits similaires	AI	AJ	3 274,00	3 274,00		
	Fonds commercial	AM	AN				
	Autres immobilisations incorporelles	AQ	AR				
	Immobilisations incorporelles en cours	AU	AV				
	Avances et acomptes	AY	AZ				
	Immobilisations Corporelles						
	Terrains	BC	BD				
	Constructions	BG	BH				
	Installations techniques, mat et outillage indus.	BK	BL				
	Autres immobilisations corporelles	BO	BP				
	Immobilisations grevées de droit	BS	BT				
	Immobilisations corporelles en cours	BW	BX				
	Avances et acomptes	CA	CB				
	Immobilisations Financières						
	Participations	CE	CF				
	Créances rattachées à des participations	CI	CJ				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CM	CN				
Autres titres immobilisés	CQ	CR					
Prêts	CU	CV					
Autres immobilisations financières	CY	CZ					
	TOTAL (I)	DC	DE	3 274,00	3 274,00	0,00	0,00
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours						
	Matières premières, approvisionnements	DH	DI				
	En-cours de production de biens et services	DL	DM				
	Produits intermédiaires et finis	DP	DQ				
	Marchandises	DT	DU				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	DX	DY				
	Créances						
	Créances usagers et comptes rattachés	EB	EC				
	Fournisseurs débiteurs	EF	EG				
	Personnel	EJ	EK				
	Organismes sociaux	EN	EO	161,00	161,00		
	État, impôts sur les bénéfiques	ER	ES				
	État, taxes sur le chiffre d'affaires	EV	EW				
	Autres créances	EZ	FA	5 515,00	5 515,00	503,85	
Valeurs mobilières de placement	FD	FE					
Disponibilités	FH	FI	12 060,70	12 060,70	15 299,16		
Charges constatées d'avance	FL	FM					
	TOTAL (II)	FP	FQ	17 736,70	0,00	17 736,70	15 803,01
COMPTES RÉGUL.	Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III) FT					
	Primes de remboursement des emprunts	(IV) FX					
	Écarts de conversion actif	(V) GB					
TOTAL ACTIF		GF	GG	21 010,70	3 274,00	17 736,70	15 803,01

État préparatoire au Bilan Passif
--

État exprimé en €

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	
Capitaux Propres	Fonds propres			
	Fonds associatifs sans droit de reprise	AA		
	Écart de réévaluation	AC		
	Réserve	AE	9 526,71	8 468,91
	Report à nouveau	AG		
	Résultat de l'exercice	AI	-8 445,50	1 057,80
	Autres fonds associatifs			
	Fonds associatifs avec droit de reprise			
	- Apports	AK		
	- Legs et donations	AM		
	- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	AO		
	Écart de réévaluation	AQ		
	Subventions d'investissement	AS		
	Provisions réglementées	AU		
	Droits des propriétaires (commodat)	AW		
	Total des capitaux propres	AY	1 081,21	9 526,71
Provisions	Provisions pour risques et charges	BA		
	Total provisions	BC	0,00	0,00
Fonds dédiés	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	BE		
	Fonds dédiés sur autres ressources	BG		
	Total fonds dédiés	BI	0,00	0,00
Dettes	Emprunts et dettes assimilées	BK		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	BM		
	Fournisseurs et comptes rattachés	BO	1 200,00	1 200,00
	Autres dettes	BP	15 455,49	5 076,30
	Produits constatés d'avance	BQ		
	Total des dettes	BS	16 655,49	6 276,30
Écarts de conversion passif	BU			
TOTAL PASSIF		BW	17 736,70	15 803,01

État préparatoire au Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	AA	
	Production vendue : - Biens	AC	
	- Services	AE	
	Montants nets produits d'exploitation	AG	0,00
	Production stockée	AI	
	Production immobilisée	AK	
	Subventions d'exploitation	AM	
	Dons	AO	20 063,89
	Cotisations	AQ	
	Legs et donations	AS	
Produits liés à des financements réglementaires (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	AU		
Autres produits	AW	6,99	
Sous-total des autres produits d'exploitation	AY	20 070,88	
Total des produits d'exploitation (I)	BA	20 070,88	
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)	BC	0,00	
Produits financiers	Participations	BE	
	Autres valeurs mobilières et créances d'actif	BG	
	Autres intérêts et produits assimilés	BI	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BK	
	Différences positives de change	BM	
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	BO	
	Total des produits financiers (III)	BQ	0,00
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	BS	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	BU	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BW	
	Total des produits exceptionnels (IV)	BY	0,00
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	CA	20 070,88	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	CC	8 445,50	
TOTAL GENERAL	CE	28 516,38	
			38 471,81
			0,00
			38 471,81
			38 471,81

État préparatoire au Compte de résultat - Charges

État exprimé en €

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Charges d'exploitation	Achats de marchandises et de matières premières	CG	
	Variation de stock (marchandises et matières premières)	CI	
	Autres achats non stockés	CK	371,88
	Services extérieurs	CM	144,00
	Autres services extérieurs	CO	18 077,03
	Impôts, taxes et versements assimilés	CQ	
	Salaires et traitements	CS	7 547,30
	Charges sociales	CU	2 633,34
	Autres charges de personnel	CW	
	Subventions accordées par l'association	CY	
	Dotations aux amortissements	DA	1 227,75
	Dotations aux provisions	DC	
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	DE	
	Autres charges	DG	114,71
Total des charges d'exploitation (I)		DI	28 516,38
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)		DK	0,00
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	DM	0,00
	Intérêts et charges assimilées	DO	
	Différences négatives de change	DQ	
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	DS	
	Total des charges financières (III)		DU
Ch. exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	DW	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	DY	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	EA	
	Total des charges exceptionnelles (IV)		EC
Participation salariés aux résultats (V)		EE	
Impôts sur les sociétés (VI)		EG	
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)		EI	28 516,38
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		EK	0,00
TOTAL GENERAL		EM	28 516,38
			37 414,01
			1 057,80
			38 471,81

ANNEXE AUX COMPTES COMPTABLES :

Désignation de la structure : Fonds de dotation Les Jardins de Gaïa

Adresse de la structure : 6, rue de l'Ecluse 67820 WITTISHEIM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 17.736.70 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste dégageant un déficit de 8.445,50 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant le période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

I. INFORMATIONS

Le Fonds de dotation Les Jardins de Gaïa enregistré à la préfecture du Bas-Rhin le 19 juillet 2019 et ayant fait l'objet d'une publication au journal officiel le 7 août 2019 a pour objet de capitaliser des ressources, concevoir et mettre en œuvre dans un esprit de bienveillance : des actions de préservation de notre terre mère Gaïa, des actions à caractère éducatif, social et culturel ; les moyens mis en œuvre visent particulièrement - à favoriser l'information des citoyens, l'éducation à l'environnement et sensibiliser la société dans son ensemble à la sauvegarde du patrimoine planétaire, - les jeunes générations, avec lesquelles nous tenons à partager et transmettre nos valeurs : altruisme, amour de la nature, respect et transmission des savoirs, sobriété, partage et paix

II. PRINCIPES, REGLES, ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels du Fonds de dotation de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Fonds de dotation.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- .Continuité d'exploitation,
- . Permanence des méthode comptables d'un exercice à l'autre, . Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

III. DEROGATIONS AUX PRINCIPES, REGLES ET METHODES DE BASE :

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

IV. Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	L'ouverture	Augmentation diminution	Affectation de l'excédent ou du déficit	A la clôture
Réserves	9 526,71			9 526.71
Report à nouveau	0,00		-8 445,50	-8 445,50
Excédent ou déficit de l'exercice		-8 445.50	8 445,50	
Situation nette	9 526.71	-8 445.50		1 081.21

Évaluation des contributions volontaires en nature

État exprimé en €

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Ressources	Répartition par nature de ressources		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Total des ressources	0,00	0,00
Emplois	Répartition par nature de charges		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations		
	Personnel bénévole		
	Total des emplois	0,00	0,00



Fonds de dotation
LES JARDINS DE GAÏA

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

1 Préambule

Le Fonds de dotation Les Jardins de Gaïa a été créé le 7 août 2019 et a clôturé son troisième exercice comptable le 31 décembre 2022. Son siège est fixé à : Z.A. - 6, rue de l'Ecluse 67820 WITTISHEIM
Il est constitué par son fondateur, La société à responsabilité limitée Les jardins de Gaïa, au capital social de 50 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 398560375 RCS Colmar, code NAF : 4637Z, dont le siège social est situé : ZA -6, rue de l'Ecluse 67820 WITTISHEIM, en France, un Fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et les décrets n° 2009-158 du 11 février 2009 et n°2015-49 du 22 janvier 2015.

Le Fonds de dotation est créé dans le but de capitaliser des ressources, concevoir et mettre en œuvre dans un esprit de bienveillance :

- Des actions de préservation de notre terre mère Gaïa
- Des actions à caractère éducatif, social et culturel

Les moyens mis en œuvre visent particulièrement :

- A favoriser l'information des citoyens, l'éducation à l'environnement et sensibiliser la société dans son ensemble à la sauvegarde du patrimoine planétaire
- Les jeunes générations, avec lesquelles nous tenons à partager et transmettre nos valeurs : Altruisme, Amour de la Nature, Respect et transmission des Savoirs, Sobriété, Partage et Paix

Le Fonds pourra à ce titre conduire des activités en vue de la réalisation de ces missions, voire sélectionner et financer tout projet entrant dans le cadre de son objet et présenté par un organisme d'intérêt général exerçant toute activité en lien avec l'objet social du Fonds.

Le Fonds a été constitué avec une dotation initiale à hauteur de 15 000 euros, versée en numéraire par la société fondatrice.

Après 2020 année de création, 2021 année de lancement de l'activité, 2022 fut la première année d'activité pleine et aboutie pour le Fonds de dotation.

- L'ensemble de l'équipe a travaillé au développement des partenariats avec notamment les associations accompagnées telles que Projet pour la Conservation des Grands Singes (PCGS), Sea Shepherd, le projet Planète Arc en Ciel porté par le Fonds de dotation.
- Dans le cadre de la recherche de fonds financiers, le Fonds de dotation a également proposé et mis en place une action d'arrondi en caisse, en partenariat avec la société Heoh.
- Le 29 avril 2022, la première soirée annuelle du Fonds de dotation fut organisée à Wittisheim. Plus d'une cinquantaine de personnes sont venues assister à la présentation des projets soutenus en présence de Lamya Essemlali, présidente de Sea Shepherd France et Sabrina Krief présidente de l'association PCGS.

A été désignée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, jusqu'au 31 décembre 2024, la Société Rhénane de commissariat aux comptes et de conseil, située au 8 rue Kageneck à STRASBOURG (67000). Monsieur Daniel VOLL, gérant de ladite société, a pour sa part été désigné commissaire aux comptes suppléant.

2 Fonctionnement interne du fonds

2.1 Conseil d'administration : composition

Le Conseil d'administration du Fonds de dotation Les Jardins de Gaïa est composé de quatre membres :

1. Madame Arlette Rohmer – Présidente du Fonds de dotation Les Jardins de Gaïa, Co-gérante de la société Maka - Les Jardins de Gaïa
2. Monsieur Joachim Spahn – Vice-président du Fonds de dotation Les Jardins de Gaïa, Responsable juridique de la société Maka - Les Jardins de Gaïa
3. Madame Cassandre Maury – Secrétaire du Fonds de dotation Les Jardins de Gaïa, Directrice générale de la société Maka - Les Jardins de Gaïa
4. Madame Fabienne Fieng – Trésorière du Fonds de dotation Les Jardins de Gaïa, Comptable de la société Maka - Les Jardins de Gaïa

2.2 Conseil d'administration : réunions

Au cours de l'année 2021, le Conseil d'administration s'est réuni deux fois :

- Le 10 mars 2022
- Le 15 septembre 2022

Les ordres du jour de ces réunions sont annexés au présent rapport d'activité.

3 Rapports du fonds avec les tiers

3.1 Les actions de communication menées par le fonds

Le travail réalisé fut la préparation des outils de communication dédiés à faire connaître l'activité du Fonds de dotation auprès du grand public. Il s'agit de la mise à jour régulière du site internet www.dotationgaia.com, de l'animation des réseaux sociaux Facebook, Instagram et LinkedIn.

Le 29 avril 2022, la première soirée annuelle du Fonds de dotation fut organisée à Wittisheim. Plus d'une cinquantaine de personnes sont venues assister à la présentation des projets soutenus en présence de Lamya Essemblali, présidente de Sea Shepherd France et Sabrina Krief présidente de l'association PCGS.

3.2 Liste des partenaires du fonds et montant de leurs dons adressés au Fonds de dotation

Le Fonds de dotation Les Jardins de Gaïa a accueilli la participation des partenaires privés. Il s'agit d'entreprises et de particuliers qui souhaitent accompagner financièrement les actions du Fonds de dotation. Voici la liste exhaustive de ces partenaires.

Organisations partenaires :

- Entreprise Maka Les Jardins de Gaïa. Montant : 5 000 € (promesse de don)
- Association Kokopelli. Montant : 3 000 €
- Entreprise Natimpact. Montant : 5 000 €
- Entreprise Dualys Conseil. Montant : 1 000 €

Particuliers partenaires :

- Schaeffer Nicolas. Montant : 120€
- Stanisière Bénédicte. Montant : 80 €
- Arun Nicole. Montant : 100 €
- Moreira Dinis Estelle. Montant : 50 €
- Seitz Florence. Montant : 160 €
- Weyh Joan. Montant : 50 €
- Appenzeller Matthieu. Montant : 10 €
- Moquet Hélène. Montant : 100 €

3.3 Autres ressources année 2022

Arrondi en caisse : La mise en place de l'arrondi en caisse, en partenariat avec le prestataire gestionnaire la société Heoh a généré un montant total de don de 2 067,12 €.

Journée Portes ouvertes Les Jardins de Gaïa : L'entreprise Les Jardins de Gaïa a reversé au Fonds de dotation Les Jardins de Gaïa les recettes liées aux entrées de visiteurs de sa journée portes ouvertes du samedi 21 mai 2022. Le montant est de 1792,00€.

3.4 Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds

Des actions de prospection de donateurs ont été menées tout au long de l'année 2022. Il s'agit auprès des entreprises d'appels téléphoniques, d'envoi de mails, de courriers. Ces entreprises prospectées sont principalement régionales et de tous secteurs d'activités confondus. Concernant les particuliers il s'agit de newsletter, de mises à jour du site internet et des réseaux sociaux.

4 Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du Fonds de dotation, et leurs actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants

Les actions financées par le Fonds de dotation Les Jardins de Gaïa ont été étudiées lors des conseils d'administration. Les financements suivants ont été accordés :

- L'association Projet pour la conservation des grands singes, numéro de 51398386600015 régie par la loi du 1er juillet 1901, domiciliée 3 rue TITIEN 75013 Paris, représentée par Krief Sabrina, en sa qualité de Présidente. Montant : 5 000,00 € dédié au projet Tea Saves the Chimps. Dossier de présentation du projet annexé au présente rapport d'activité.

Aucune personne morale n'a été bénéficiaire des redistributions du Fonds de dotation Les Jardins de Gaïa lors de l'année 2021.



CA du jeudi 10 mars 2022 Ordre du jour

9h30/10h30 – Soirée du vendredi 29 avril

- Point sur l'organisation de la soirée
- Liste des invités
- Organisation de la venue de Sabrina, Jean-Michel et Lamya

10h30/10h45 – Point sur les projets financés et accompagnés

10h45/11h15 – Point financier et RH

- Budget à date
- Financements engagés pour 2022
- Point RH : temps de travail Pierre + service civique, stagiaire ?

11h15/12h15 – Etude des demandes de financement reçues

1. Festival Alternatiba
2. Sol Asso Vandana Shiva
3. LPO AURA
4. Ballade
5. D'Erwan à Ella
6. Gbobeto
7. Oasis Multikulti

12h15/12h30 – Point divers dont Arrondi en caisse



CA du jeudi 15 sept 2022 Ordre du jour

14h/14h45 – Point financier

14h45/15h30 – Projets en cours

- Financements engagés pour 2022/2023 (convention PCGS arrive à terme)
- Capacité de financement 2022/2023

15h30/17h – Etude des demandes de financement reçues

8. Muttersholtz Projet haies et prairies
9. Terre des Hommes France
10. Jardin de Cocagne
11. Low tech sur les alternatives écologiques
12. CIELO
13. Colibri Forest
14. Humanicare Strasbourg
15. Inf'OGM
16. Tremplin pour la jeunesse camerounaise
17. + demande du dernier CA mis en attente et publiée sur le site internet : SOL Asso
Vandana Shiva

Fait à Wittisheim
le 31 août 2022

Cassandre Maury
Secrétaire du Fonds de dotation